



# Le BC en bref

Industry Canada  
Library - Queen

SEP 17 2012

Industrie Canada  
Bibliothèque - Queen



## La revue du mois au Bureau de la concurrence

Mai 2010

### Nouvelles

#### Clean Harbors respecte les modalités du consentement qu'elle a signé

Le Bureau de la concurrence se réjouit du fait que Clean Harbors, Inc. a satisfait aux modalités du consentement conclu avec lui puisqu'elle s'est dessaisie de sa décharge dans la région de Pembina, en Alberta, au profit de Secure Energy Services Inc.

En juillet 2009, le Bureau avait conclu avec Clean Harbors, Inc. une entente quant à l'acquisition proposée d'Eveready, Inc., selon laquelle l'entreprise devait se dessaisir de sa décharge dans la région de Pembina. Le Bureau était arrivé à la conclusion que la transaction aurait empêché ou diminué sensiblement la concurrence en matière d'élimination des déchets solides dangereux de catégorie 1 en Alberta.

Clean Harbors, Inc. est une société établie aux États-Unis, qui offre des services d'élimination écologique des déchets en Amérique du Nord. Eveready Inc. offre des services d'entretien d'installations industrielles, de production et de traitement écologique des déchets aux secteurs de l'énergie, des ressources et de l'industrie, principalement en Alberta.

> Renseignements à l'intention des médias : [Phil Norris](#).

#### Un plaidoyer de culpabilité confirme la valeur du travail du Partenariat de l'Alberta contre la fraude transfrontalière

Au terme d'une enquête menée par le Partenariat de l'Alberta contre la fraude transfrontalière, dont le Bureau de la concurrence fait partie, un homme d'Edmonton a plaidé coupable devant un tribunal américain à des accusations de vente par Internet de faux médicaments contre le cancer. Hazim Gaber a reconnu avoir vendu ce qu'il affirmait, à tort, être du dichloroacétate de sodium, ou DCA, un médicament expérimental contre le cancer, à au moins 65 victimes au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique et aux Pays-Bas, en octobre et en novembre 2007. Le DCA est un médicament expérimental contre le cancer très recherché qui ne peut être prescrit par un médecin au Canada ou aux États-Unis parce que son utilisation n'a pas été

> *Le BC en bref* est une publication électronique diffusée périodiquement auprès des médias et intervenants qui donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.

> Le Bureau de la concurrence est un organisme d'application de la loi indépendant qui contribue à la prospérité des Canadiens en assurant la protection et la promotion de la concurrence au sein des marchés tout en permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés.



[Centre des renseignements](#)



[Centre des médias du Bureau de la concurrence](#)



[Page d'accueil du Bureau de la concurrence](#)

ISSN 1923-2306  
Volume 2, numéro 5

approuvée pour le traitement des patients atteints du cancer. En outre, ce médicament n'est pas offert en pharmacie.

M. Gaber fait face à une peine d'emprisonnement maximale de 20 ans pour chacun des cinq chefs d'accusation de fraude électronique auxquels il a plaidé coupable, de même qu'à une amende maximale de 250 000 \$ par chef d'accusation. L'entente de plaidoyer prévoit que M. Gaber doit annuler tout site Web, tout nom de domaine et tout compte de service Internet liés à la fraude. La sentence devrait être prononcée le 2 août 2010.

> Renseignements à l'intention des médias : [Phil Norris](#).

---

## Nouvelles récentes

---

- **Le 31 mai 2010**  
[Le Bureau de la concurrence publie aux fins de consultation la version provisoire du Guide sur la tarification et les normes de service relatives aux fusions](#)
- **Le 14 mai 2010**  
[Le Bureau de la concurrence confirme la démarche d'application de la loi énoncée dans les nouvelles lignes directrices sur les indications « Fait au Canada » et « Produit du Canada »](#)
- **Le 14 mai 2010**  
[La commissaire de la concurrence et le directeur des poursuites pénales signent un protocole d'entente](#)
- **Le 13 mai 2010**  
[Reitmans accepte de corriger une promotion trompeuse de Smart Set](#)
- **Le 12 mai 2010**  
[Solvay Chemicals écope d'une amende de 2,5 millions de dollars pour avoir participé à un complot visant à fixer les prix](#)
- **Le 5 mai 2010**  
[Le Bureau de la concurrence fait une mise en garde contre les répertoires d'entreprises trompeurs](#)